

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 11 MARS 2020

L'an deux mille vingt le mercredi 11 mars à dix heures et trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni salle du Conseil Syndical, sous la présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, à la suite de la convocation adressée par Madame la Présidente du SIMOUV et affichée le 6 mars 2020.

En effet, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 6 mars 2020, une nouvelle convocation du Comité a été établie en vertu de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 18 du règlement intérieur de l'Assemblée délibérante.

### Délégués titulaires présents :

~~Mesdames Marie-Claire BAILLEUX, Ludivine BILLOIR, Marie-Andrée CHOTEAU, Camille COQUELET, Liliane DUBUS, Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Anne GOZE, Christine NELAIN, Bernadette SOPO, Isabelle ZAWIEJA.~~

~~Messieurs Francis BERKMANS, Michel BLAISE, Alain BOURGUIN, Marc BURY, Salvatore CASTIGLIONE, Clotaire COLIN, Jean-Paul COMYN, Alain DEE, Laurent DEGALLAIX, Jean-François DELATTRE, Gérard DELMOTTE, Michel DEWITTE, Waldemar DOMIN, Joël DORDAIN, Jean-Marie DUBOIS, José DUBRULLE, Jean-Claude DULIEU, Thierry GIADZ, Didier JOVENIAUX, Bruno LEJEUNE, Jacques LOUVION, Jean-Claude MESSAGER, Gérard RAVEZ, Eric RENAUD, Aymeric ROBIN, Jean-Paul RYCKELYNCK, Bruno SALIGOT, Daniel SAUVAGE, Jacky SMIGIELSKI, Eric STIEVENARD, Jean-Marie TONDEUR, Pascal VANHELDER, Jean-Noël VERFAILLIE, Francis WOJTOWICZ, Raymond ZINGRAFF.~~

### Liste des délégués excusés :

Madame Ludivine BILLOIR  
Madame Camille COQUELET  
Madame Liliane DUBUS  
Madame Anne GOZE  
Madame Christine NELAIN  
Madame Bernadette SOPO  
Madame Isabelle ZAWIEJA  
Monsieur Alain BOURGUIN  
Monsieur Marc BURY  
Monsieur Salvatore CASTIGLIONE  
Monsieur Clotaire COLIN  
Monsieur Jean-Paul COMYN  
Monsieur Laurent DEGALLAIX  
Monsieur Waldemar DOMIN  
Monsieur Joël DORDAIN  
Monsieur Jean-Marie DUBOIS  
Monsieur Thierry GIADZ  
Monsieur Jacques LOUVION  
Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK  
Monsieur Bruno SALIGOT  
Monsieur Daniel SAUVAGE  
Monsieur Jacky SMIGIELSKI

Monsieur Eric STIEVENARD  
Monsieur Jean-Marie TONDEUR  
Monsieur Pascal VANHELDER  
Monsieur Francis WOJTOWICZ

**Liste des délégués absents et non excusés :**

Madame Marie-Claire BAILLEUX  
Monsieur Francis BERKMANS  
Monsieur Michel BLAISE  
Monsieur Alain DEE  
Monsieur Michel DEWITTE  
Monsieur Didier JOVENIAUX  
Monsieur Gérard RAVEZ  
Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Aymeric ROBIN

**Référence d'inscription au registre des actes administratifs : D2020\_03\_03**

**Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2019**

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2013 portant création du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 22 avril 2014,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 15 mai 2014 portant adoption des statuts du SITURV, Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment l'article 107 al.4,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5711-1, L.1612-12, L.2121-14, L.2311-5, R.2311-11 et R.2311-12,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIMOUV référencée D2019\_04\_05 du 12 avril 2019, transmise au Contrôle de Légalité le 19 avril 2019 et portant sur l'adoption du Budget primitif du pour l'année 2019,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIMOUV référencée D2019\_09\_11 en date du 9 septembre 2019, transmise au Contrôle de Légalité le 23 septembre 2019 et portant sur la décision budgétaire modificative n°1 pour l'exercice 2019,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIMOUV référencée D2019\_12\_03 en date du 11 décembre 2019, transmise au Contrôle de Légalité le 20 décembre 2019 et portant sur la décision budgétaire modificative n°2 pour l'exercice 2019,

Vu l'état des restes à réaliser de l'exercice 2019 en date du 31 décembre 2019,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIMOUV référencée 11 mars 2020, transmise au Contrôle de Légalité le 16 mars 2020 et portant sur l'adoption du compte administratif pour l'exercice 2019,

Après en avoir délibéré,

Considérant que :

L'analyse du compte administratif pour l'exercice 2019 présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2018	exercice 2019	RESULTAT COMPTABLE CUMULE	RESTES A REALISER 2019	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
<b>INVESTISSEMENT</b>					
Dépenses		27 692 765,76 €		6 656 833,68 €	
Recettes		36 156 914,99 €		5 971 728,57 €	
<b>RESULTAT</b>	<b>-26 397 519,27 €</b>	<b>8 464 149,23 €</b>	<b>-17 933 370,04 €</b>	<b>- 685 105,11 €</b>	<b>- 18 618 475,15 €</b>

<b>FONCTIONNEMENT</b>					
Dépenses		73 228 578,71 €			
Recettes		91 283 961,09 €			
<b>RESULTAT</b>	<b>3 674 952,20 €</b>	<b>18 055 382,38 €</b>	<b>21 730 334,58 €</b>		<b>21 730 334,58 €</b>

Le résultat 2019 pourrait être affecté au budget 2020 comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE A AFFECTER AU BUDGET POUR L'EXERCICE 2020</b>	<b>21 730 334,58 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	<b>-18 618 475,15 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>3 111 859,43 €</b>
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>	<b>-18 618 475,15 €</b>
Déficit à reporter (ligne 002) Excédent à reporter (ligne 002)	<b>3 111 859,43 €</b>
Déficit investissement à reporter (ligne 001) Excédent investissement à reporter (ligne 001)	

Il est donc proposé au Comité Syndical d'affecter le résultat de l'exercice 2019 au budget 2020 du SIMOUV selon les modalités exposées précédemment.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2019 au budget 2020 du SIMOUV selon les modalités exposées précédemment.

Fait et délibéré en séance

Le 11 mars 2020

POUR EXTRAIT CONFORME

Syhaïté Présidente du SIMOUV  
d'Organisation Urbaine de Mobilité et  
Zone industrielle N°4  
B.P12 - 59 880 SAINT SAULVE  
Télé : 03 27 45 65 21  
Courriel : contact@simouv.fr

Affichée le : 18 MARS 2020

Transmise au Représentant de l'État le : 18 MARS 2020

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.